

Soutien à l'émergence et au développement d'Espaces Publics Numériques ou Tiers-Lieux

REGION NORMANDIE

Présentation du dispositif

Soutenir les porteurs de projets dans la création et le développement des Espaces Publics Numériques (EPN) Normandie et/ou Tiers-Lieux Normandie.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de l'aide :

- les porteurs de projets non encore labélisés mais souhaitant répondre aux attentes du cahier des charges du label des Tiers-Lieux Normandie et des Espaces Publics Numériques Normandie,
- les Tiers-Lieux Normandie et/ou EPN Normandie labélisés souhaitant diversifier ses activités et développer de nouveaux services.

Il s'agit plus particulièrement des :

- entreprises,
- collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes,
- établissements publics,
- établissements d'Enseignement Supérieur,
- GIP (Groupements d'intérêt public),
- associations,
- organismes privés chargés d'une mission de service public.

— Critères d'éligibilité

Le lieu d'implantation doit être situé en Normandie.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Est financé l'accompagnement spécifique (étude) pour aider le porteur à définir précisément le projet, déterminer les besoins du territoire et les modalités de fonctionnement du futur tiers-lieu ou espace public numérique et à répondre aux attentes du [cahier des charges du réseau Normandie Connectée](#).

Sont soutenues les études préalables à l'ouverture d'un lieu ou à un projet de diversification d'activité. Celles-ci

doivent servir à accompagner le porteur de projet dans la prise de décision pour la création ou la pérennisation du tiers-lieu ou de l'EPN en s'appuyant notamment sur les ressources du réseau Normandie Connectée.

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont :

- les études de marché,
- les études de faisabilité,
- la stratégie de développement,
- les études sur l'organisation des ressources humaines ou le fonctionnement juridique de la structure.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux d'intervention de la Région Normandie est de 50% maximum avec un plafond d'intervention de 10 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

La demande d'aide se fait en ligne sur [le portail des aides régionales de la Région Normandie](#).

Organisme

REGION NORMANDIE

- Site de Caen : Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1

Site de Rouen : 5rue Robert Schuman CS 21129 - 76 174 Rouen Cedex

Déposer son dossier

- <https://monespace-aides.normandie.fr/aides/#/crno/>